

Metz, le 24/05/2018

## **Appel à candidatures**

### **Prix de musique QuattroPole**

### **Création musicale innovante**

#### **Informations sur QuattroPole**

---

- Réseau de villes pour lancer une coopération politique stratégique des quatre villes et pour renforcer la coopération transfrontalière grâce à des projets dans les domaines tels que la culture et le tourisme
- Structure juridique : association de droit allemand
- Secrétariat dans la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette, Luxembourg

#### **Descriptif du projet**

---

Les villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves coopèrent au sein d'une région frontalière marquée par une forte diversité culturelle. Dans leur différence et leur complémentarité, les scènes culturelles locales des quatre villes ont le potentiel de contribuer à un sentiment d'appartenance commune à la Grande Région et à l'intégration européenne.

L'objectif du Prix de musique QuattroPole est le renforcement de la mise en réseau transfrontalière des scènes culturelles locales des villes ainsi que l'accroissement de la visibilité du réseau de villes QuattroPole dans la Grande Région et au-delà.

Le Prix de musique QuattroPole sera décerné aux musiciens/compositeurs qui utilisent des techniques innovantes issues du numérique. Le Prix de musique sera le deuxième pilier de la coopération transfrontalière entre les villes de QuattroPole dans le domaine culturel avec le Prix d'art Robert Schuman.

#### **Description**

---

- Le Prix de musique est doté de 10 000 €, financé par l'association QuattroPole. Le jury se réserve le droit de délivrer un prix spécial.
- La première édition du Prix de musique QuattroPole se tiendra à Trèves au printemps 2019.

#### **Conditions de sélection et de participation**

1. Le prix est décerné aux musiciens et compositeurs actifs dans les musiques actuelles et les musiques savantes (musiques électroniques, expérimentales, contemporaines, etc.), utilisant des techniques innovantes dans le domaine du numérique comprenant effets visuels,

##### **Sitz/Siège**

**QuattroPole e.V.**  
c/o Landeshauptstadt Saarbrücken  
Rathausplatz 1  
D – 66111 Saarbrücken

##### **Geschäftsstelle/Secrétariat :**

**QuattroPole e.V.**  
Haus der Großregion / Maison de la Grande Région  
11, Boulevard. J.F. Kennedy  
L – 4170 Esch-sur-Alzette  
Tel: +352 247 80 112 / 115  
Mail: info-quattropole@granderegion.net

##### **Bankverbindung / Compte bancaire**

Sparkasse Saarbrücken  
IBAN: DE91 5905 0101 0067 0795 09  
BIC: SAKSDE55

performance, etc., dont les morceaux sont composés depuis moins de cinq ans. Le musicien/compositeur s'engage à participer au concert ou à une performance le jour de la remise du Prix de musique QuattroPole. La date exacte sera communiquée ultérieurement.

2. La sélection et la participation au concours est ouverte à tous les musiciens et compositeurs qui sont nés, vivent, travaillent ou étudient dans les villes ou dans un rayon de 50 km autour de Luxembourg, Metz, Sarrebruck ou Trèves.
3. Le dossier de candidature devra comprendre un dossier au format PDF constitué de :
  - une biographie qui informe sur la/les personne(s) de contact et explique le lien avec la région QuattroPole ou avec une ville de QuattroPole pour laquelle le musicien/compositeur souhaite candidater
  - une lettre de motivation avec la description du projet (une page maximum)
  - un lien streaming vers trois exemples musicaux (vidéo, morceaux, etc.)
  - si possible, les dates de 2018 et les dates à venir (nom de l'évènement, lieu et date)
4. La sélection des musiciens/compositeurs est effectuée par le programmateur musical de la ville de QuattroPole pour laquelle le musicien/le compositeur candidate.
5. Le prix est décerné par un jury composé de professionnels de la musique.
6. L'appel à candidatures est ouvert à tout projet musical existant ou en devenir.

### **Exigences formelles et procédurales**

---

- Remise d'une offre en français ou en allemand.
- **Toute la communication** avec le donneur d'ordre a lieu exclusivement **en français et/ou en allemand**. Cela vaut aussi bien pour la procédure de candidature que pour le déroulement du projet.
- Le donneur d'ordre et les programmateurs musicaux se réservent le droit d'inviter les offrants à un entretien d'information pour clarifier d'éventuelles questions par rapport au dossier. Ce dernier aura lieu dans l'une des quatre villes de QuattroPole ou dans leurs environs.
- Le musicien/compositeur garantit qu'il détient les droits d'auteur des œuvres qu'il présente pour la compétition et que les contenus déposés n'enfreignent aucun droit de marque ou autre droit de propriété d'un tiers.

### **Date limite de réception des offres : 30/09/2018 à 18h.**

Réception par courriel à l'adresse [quattropole.musikpreis@zoho.com](mailto:quattropole.musikpreis@zoho.com). L'expéditeur est responsable de la réception correcte et dans les délais de son dossier.

---

## **Annexes**

### **Conditions générales**

---

La réglementation en vigueur en République fédérale d'Allemagne sera applicable.

La voie judiciaire est exclue.

### **Liens**

---

<http://www.quattropole.org/fr>

---